



Déclaration liminaire du CTI du 06 novembre 2019

Quel bilan pour l'année 2019 sur la DISP de Toulouse ?

Monsieur le directeur interregional,

Lors de la première réunion où vous aviez invité l'ensemble des OS représentatives de l'AP en février 2019, vous nous aviez indiqué que pour vous, le premier devoir du chef est de protéger ses troupes. **9 mois après, le constat est unanime. Que ce soit en établissement ou en SPIP, vos troupes sont, si ce n'est plus, toujours aussi épuisées ! Quel est, monsieur le Président du CTI, l'état des lieux des effectifs de l'ensemble des personnels des services et établissements de la DISP ? Où sont les organigrammes de référence et les bilans sociaux pour chaque site ?**

Vous envisagiez un dialogue social respectueux en prévoyant 3 à 4 CTI dans l'année ainsi que 3 à 4 réunions bilatérales. **Nous sommes en novembre et seulement deux CTI et deux réunions bilatérales se seront tenues !**

Vous partagiez notre constat amer concernant le nombre trop important de matelas au sol dans les établissements de la DISP de Toulouse...**Au 1er octobre 2019, la densité carcérale sur cette même DISP était de 139,8 % faisant de notre DI la championne de France en terme de surpopulation carcérale, devant la DISP de Paris ! La solution évoquée à l'époque d'un véritable plan de déploiement des transferts des personnes détenues du ressort de la DISP vers d'autres DI est elle aux oubliettes ?**

Vous étiez prêt à échanger avec les chefs de cour et l'ensemble des magistrats, à défaut de les convaincre, afin de les inviter à prononcer d'avantage de décisions d'aménagements de peine, notamment ab initio. **Quel résultat aujourd'hui ? Un taux insignifiant d'aménagements de peine octroyés en détention ! Les décisions de Libération Sous Contrainte, modalités d'exécution de peine pouvant être prononcées sans projet, en sont un exemple criant. Seulement 0,6 % des personnes incarcérées dans le ressort de la DISP de Toulouse en ont bénéficié alors que selon le Gouvernement, le Ministère et notre Administration, cette réforme était LA solution miracle qui allait vider les prisons en un temps record !**

Quelles réflexions, perspectives et solutions envisagez-vous enfin de proposer à vos agents pour améliorer les conditions de travail ? La LPJ ne videra pas les prisons, cela fait des mois que la CGT l'affirme ! De plus, elle rappelle que le rôle de l'Administration n'est pas de compter sur la magistrature pour régler ses problèmes, mais de réfléchir et de proposer des solutions qui lui soient propres et qui permettent l'amélioration des conditions de travail de ses personnels !

Vous vous étiez montré attentif à la filière Insertion Probation, reprenant volontiers le terme cher à la CGT de "travailleur social" en nous assurant que la vision de votre fonction était celle d'un "bon père de famille". **Mais où se trouve la bienveillance dont vous parlez ? Les travailleurs de l'ombre que nous sommes n'attendons pas une gestion patriarcale de nos services mais simplement que l'on nous donne les conditions matérielles et les effectifs nous permettant d'assurer dignement nos missions !**

Vous exprimiez vos inquiétudes par rapport au fait qu'il n'y avait pas assez de troupe pour assurer et la réforme pénale et le présentiel. **Plus que des discours et des intentions louables, nous attendons des renforts RH en Conseillers.ères Pénitentiaires d'Insertion et Probation, Personnels de Surveillance et Agents PSE, Assitants.tes de Services Sociaux, Psychologues, coordinateurs.trices culturels, Personnels Administratifs et Personnels Techniques !**

Monsieur le président, vos prises de position, nous les avons entendues comme une volonté de votre part de (re)donner du sens à l'exécution de la peine tout en luttant contre le surencombrement de nos détentions.

10 mois après votre arrivée, 9 mois après ces échanges et à l'aune de ce second et dernier CTI de l'année, quelles conclusions e tuelles perspectives devons nous tirer de ce bilan ?

Pour la CGTIP/CGT pénitentiaire